



Ce dispositif est cofinancé dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et inclusion » 2014-2020.

Placement à l'emploi / Relation Entreprises

Référentiel technique du PLIE - UNI EST

Projets relevant du Dispositif 9
"Relations avec les employeurs" de l'appel à projets FSE
de la Métropole de Lyon

1. Contexte

L'intégration à l'emploi est une des finalités des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi et l'un des axes prioritaires énoncés dans le cadre du Programme Opérationnel National FSE 2014-2020.

Les divers diagnostics ont démontré la nécessité de développer les relations avec l'entreprise et les actions en lien avec le monde économique pour une meilleure adéquation de l'offre et de la demande d'emploi.

L'évolution du contexte territorial (prise de compétence de la Métropole sur l'insertion, mise en place du PMI'e, etc.) nécessitera des adaptations et une réflexion sur les actions proposées en lien avec les équipes d'animation du PLIE et partenaires locaux et intercommunaux.

2. Descriptif des actions attendues

2.1 Objectifs

L'objectif général des actions menées dans le cadre de cet axe d'intervention est de permettre une meilleure adéquation entre la demande des entreprises, du public et l'offre de service du PLIE. Ainsi que permettre aux personnes en parcours d'insertion d'accéder à l'emploi de droit commun et de s'y maintenir ou de créer leur propre activité.

2.2 Publics cibles

Les publics cibles sont les publics intégrés dans le dispositif PLIE, plus spécifiquement les personnes en fin de parcours ayant un projet professionnel défini.

Les actions proposées se réalisent en lien avec le Référent de parcours. Des bilans réguliers doivent être réalisés avec la personne et son référent de parcours.

Elles concernent le maintien et le suivi dans l'emploi. Elles visent l'accès à l'emploi durable du public (à + 6 mois).

2.3 Plus-value recherchée

Uni-Est a ainsi défini des objectifs visant à favoriser l'accès et le maintien du public PLIE dans l'emploi en :

- améliorant l'adéquation offre / demande et en optimisant le placement à l'emploi de droit commun ;
- anticipant les besoins en compétences des entreprises ;
- développant l'accès à la qualification du public PLIE ;
- augmentant les mises en situation de travail (PMSPP, MAD, CTTI...).

2.4 Moyens à mobiliser

En adéquation avec les priorités et besoins repérés sur le territoire (local et intercommunal), les projets soutenus pourront se décliner sur différents axes :

Dans le cadre de la relation au public intégré dans le PLIE :

Les projets soutenus dans le cadre de cet appel à projet devront accompagner les demandeurs d'emploi afin de leur permettre de répondre aux besoins des entreprises : Préparation des candidats aux entretiens d'embauche, « coaching » personnalisé en amont, pendant et en aval de l'étape emploi, utilisation optimale des mesures pour l'emploi.

Dans le cadre de la relation entreprise :

Les projets soutenus pourront axer leur intervention sur :

- Le développement à la fois d'un réseau d'entreprises et travailler en lien avec les partenaires du monde économique (CCI, ZFU, associations d'entreprises, développeurs économiques et CLEE de la Métropole, services économiques des villes, Chambre de Métiers et d'artisanat,...) dans l'objectif de rapprocher l'offre de la demande d'emploi.
- La connaissance du bassin d'emploi, ses secteurs d'activités, ses méthodes de recrutement en rencontrant les entreprises et leurs groupements.
- Le repérage des besoins du bassin d'emploi et les gisements d'emplois inexploités et/ou non pourvus.
- La collaboration avec les services des villes et les antennes CCI sur le développement endogène de la commune (nouvelles implantations d'entreprises ...).
- La prospection des entreprises via une concertation avec les partenaires économiques et Pôle Emploi.
- La proposition d'un service personnalisé aux entreprises :
 - Se déplacer dans l'entreprise afin de mieux appréhender les postes et les conditions de travail ;
 - Etablir avec l'entreprise les profils de poste et de candidats ;
 - Présélectionner les candidats lors d'entretiens individuels ;
 - Proposer des candidatures présélectionnées ;
 - Informer et mettre en place des mesures d'aide à l'embauche (exonération de charges, aide à la formation, alternance, ...)
 - Assurer le suivi personnalisé des nouveaux salariés de l'entreprise si nécessaire.
 - Assurer le maintien dans l'emploi par un suivi personnalisé en lien avec l'employeur et le Référent de parcours
 - Communiquer et faciliter la circulation d'informations entre les partenaires de l'entreprise et de l'emploi.

Dans le cadre de la relation aux partenaires de l'emploi :

Il s'agira pour les projets soutenus :

- d'Animer des temps d'échanges sur la connaissance de l'entreprise en direction des partenaires et du public en recherche d'emploi
- de Participer aux instances locales de l'emploi et de l'insertion
- d'Identifier et qualifier le vivier potentiel de candidats lors de réunions d'informations collectives, de manifestations et de réception de candidatures spontanées
- de Veiller à la bonne circulation de l'offre à l'ensemble des partenaires
- de Réaliser des entretiens individuels pour vérifier l'adéquation offre / candidat par rapport aux critères définis avec l'entreprise
- de Mettre en relation les candidats présélectionnés avec l'entreprise

Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle des clauses insertion dans les marchés publics et privés

Les clauses d'insertion constituent un véritable levier pour l'accès à l'emploi des publics les plus fragilisés notamment les participants PLIE. Les clauses d'insertion sont un tremplin qui doit s'accorder avec d'autres actions de rapprochement du monde économique afin de pérenniser les parcours de façon durable.

Depuis plusieurs années, la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les appels d'offre publics sur le territoire Rhônalpin à connu un essor important. Son portage par les pouvoirs publics (Etat, Collectivités locales...) a permis à ce dispositif juridique de connaître une croissance importante dans son utilisation permettant de réunir divers acteurs autour d'un but commun : « lutter contre l'exclusion durable du marché du travail en facilitant l'accès aux publics qui en sont le plus éloignés »

Cadre spécifique des actions en réseau :

Dans ce cadre, les projets soutenus pourront :

- Etre l'interlocuteur privilégié des entreprises attributaires en leur proposant une offre de service personnalisée (cf. point sur la relation entreprises)
- Se saisir du développement des clauses d'insertion sur les projets portés par la Métropole
- Collecter, diffuser et gérer les offres générées par les clauses insertion des marchés publics en étroite collaboration avec les services des Villes (service économique, service marchés publics et juridique) et les partenaires associés et ainsi **alimenter l'observatoire des clauses à la fois à l'échelle locale et intercommunale** et notamment celui de l'est lyonnais pour une meilleure lisibilité du développement des clauses et des opportunités sur le territoire

Dans le cadre de l'intercommunalité :

Les projets soutenus devront :

- Participer activement et régulièrement aux réunions de coordination animées par la mission intercommunale d'UNI EST.

- Apporter un appui technique ponctuel au montage des projets initiés par Uni-Est, par la mobilisation d'entreprises locales en portefeuille par exemple ou en participant aux recrutements organisés à l'échelle intercommunale, projets expérimentaux etc.

A titre indicatif et selon les besoins identifiés sur le territoire, les actions proposées devront atteindre 50% de mises à l'emploi (CDI, CDD, CTT, CTTI, CDDI dans le cadre notamment des clauses d'insertion dans les marchés publics etc.) des personnes accueillies. En moyenne, 25% des personnes accompagnées pourront accéder à une sortie positive du PLIE.

Concernant les projets relevant de la création d'activité ou d'entreprise :

Ils peuvent également relever de l'axe "Accompagnement socioprofessionnel" avec une approche adaptée en fonction du projet professionnel des personnes accompagnées.

Les porteurs de projets déposant une demande de concours sur cet axe dans le cadre du PLIE doivent se renseigner en amont auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes des possibilités de financements sur cet axe.

Le porteur de projet devra effectuer avec la personne (et son référent de parcours si l'action proposée relève d'une étape de parcours) un bilan avant les 6 mois d'activité pour confirmer sa stratégie commerciale et affiner son plan de développement.

2.5 Indicateurs

Plusieurs indicateurs permettront de mesurer et d'évaluer les actions proposées :

	Quantitatifs	Qualitatifs
Prospection	<ul style="list-style-type: none"> - Nb d'entreprises prospectées (dont nouvelles) - Nb d'offres collectées (par entreprise) 	<ul style="list-style-type: none"> - Plan prévisionnel de prospection - Typologie d'employeurs prospectés - Type d'employeurs
Positionnement	<ul style="list-style-type: none"> - Nb pers. reçues/suivies 	<ul style="list-style-type: none"> - Typologie du public PLIE (profils, nature des demandes, freins détectés, statut, résident en quartier prioritaire etc.)
Placement	<ul style="list-style-type: none"> - Nb positionnements sur offres 	
Suivi des participants PLIE	<ul style="list-style-type: none"> - Nb de mises en situation de travail et typologie - Nb de validations (caractéristiques) 	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens et outils de communication utilisés en direction du public - Nature des étapes proposées
Clauses d'insertion	<p>Défini en amont selon le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nb de clauses d'insertion développées ; - Nb de recrutement dans le cadre des clauses d'insertion etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ingénierie / coordination en lien avec le chef de projets PLIE du territoire
Réseau et autre dynamique territoriale	<ul style="list-style-type: none"> - Nb réunions : participation aux instances locales et proposition d'organisation d'évènements, de manifestations... à destination des publics et/ou intermédiaires de l'emploi pour une meilleure connaissance des métiers porteurs) 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation réunions intercommunales d'UNI EST - Participation/organisation d'évènement / manifestation à l'échelle interco. (ex : sur connaissance et promotion des métiers) - Mobilisation du/des réseaux locaux et intersites - Mobilisation du partenariat (partenaires économiques, associatifs, institutionnels...)